

Moneta AM s'inquiète du possible changement de statuts d'Altamir

Altamir propose que la gérance délègue sa gestion financière des actifs, ce qui priverait le conseil de surveillance de ses pouvoirs, estime Moneta

par BRUNO DE ROULHAC

Une nouvelle fois l'assemblée générale d'Altamir jeudi promet d'être mouvementée. Moneta AM, deuxième actionnaire de la société de private equity avec près de 10% du capital, poursuit son combat.

Altamir propose de modifier ses statuts, au nom de la réglementation AIFM, afin de permettre à la gérance de «déléguer ses pouvoirs en matière de gestion financière des actifs». Cette 16e résolution «est présentée comme purement technique. Pourtant elle risquerait de priver le conseil de surveillance de l'essentiel de ses pouvoirs légaux et statutaires. Elle n'est pas dans l'intérêt social d'Altamir», s'inquiète Romain Burnand, directeur général de Moneta AM.

Altamir précise que cette résolution ne sera soumise au vote que si l'exemption à AIFM lui est refusée. Or, selon plusieurs juristes, la demande

d'exemption devrait être rejetée. «Sur les conseils de l'AMF, nous avons déposé un dossier d'exemption, au titre de holding financière à l'instar de Wendel ou d'Eurazeo, explique vendredi à L'Agefi Arthur Rozen, directeur financier d'Altamir. Pour l'heure, nous n'avons eu aucune réponse officielle. Sauf si nous obtenons l'exemption d'ici l'assemblée générale, la résolution 16 sera présentée

L'exemption à AIFM est toujours attendue

au vote des actionnaires. Faute d'exemption, nous solliciterons alors dans un second temps l'agrément. Le coût du passage à AIFM serait alors pour nous d'environ 250.000 euros et ensuite un coût additionnel annuel de 150.000 euros». Moneta votera contre cette résolution, et ISS le recommande aussi. Proxinvest l'approuvera.

Avec cette modification, «Altamir s'éloignerait encore davantage de ce qui a été vendu aux actionnaires lors de son introduction en Bourse, poursuit Romain Burnand. Le prospectus prévoyait le versement de 90% du résultat en dividendes et le gérant annonçait un TRI de 15% pour les actionnaires. Au fil des années et de changements souvent présentés comme purement techniques, la structure est devenue complexe voire opaque. Ceci nuit à la valorisation boursière du titre».

En outre, Moneta s'opposera au renouvellement de quatre administrateurs, alors que Proxinvest les soutiendra. «Nous estimons que le conseil de surveillance d'Altamir ne remplit pas son rôle, ajoute Romain Burnand. Il ne nous paraît pas défendre le point de vue des actionnaires face au gérant, Altamir Gérance, représentée par Maurice Tchénio».